

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-huit juillet deux mille vingt, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en assemblée ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire.

Etaient présents : MM. GUERIN, DA COSTA, BURDO, CANDELIER, MMES GAULIER, CHANSON, BRU, FAILLE, LUCAS, POMMIER, STEPHAN, MM. BOUDET, BOUSSENARD, LACOSTE, NADAL, SANCHEZ, TOCAVEN.

Absents excusés : Mme PASTOR-pouvoir à Mme CHANSON, M. TEIXEIRA pouvoir à M. GUERIN.

Secrétaire de séance : Mme CHANSON.

Objet : annulation de la délibération fixant le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2020.

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, signale à l'assemblée qu'en raison du confinement dû au COVID19, la Communauté de Communes Vallée du Lot et du Vignoble a demandé aux Communes adhérentes de renoncer à percevoir la dotation de solidarité communautaire de l'année 2020, afin de la reverser aux acteurs de l'économie locale.

Cette dotation avait été actée lors du vote du budget de la Communauté en date du 3 mars 2020, elle représente pour la Commune la somme de 22.685,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'annulation de la délibération relative au versement de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2020.

Fait à Puy-l'Evêque, le 28 juillet 2020.

ACTE PUBLIÉ NOTIFIÉ LE

05 AOUT 2020

LE MAIRE

ARRIVÉ LE :

31 JUIL. 2020

PREFECTURE DU

Le Maire,

S. GUÉRIN

